

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 OCTOBRE 2025

20250810DEL10
Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20251013-20250810DEL10-DE

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

APPROBATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DU RAPPORT DE LA
COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DU TRANSFERT DE
CHARGES ET PRODUITS LIES AU
TRANSFERT DU GOLF LILLE
METROPOLE SITUE A RONCHIN

DELIBERATION:

Publiée le 13 octobre 2025

Rendue exécutoire le 13 octobre 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 13
octobre 2025

Le maire certifie que cette délibération
a été publiée :

Le 13 octobre 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 1^{er} octobre 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa du secrétaire de séance
Monsieur Alban BEZIRARD

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban,
PACCEU Karine, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie,
PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, DOUCHET Vincent, HOUZET
Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA
Marie-Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, HENZE Ludovic,
CHARPENTIER Caroline, DUGRAIN Thomas ;

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Michel LANNOO, procuration donnée à M. Olivier JOUCLA,
Madame Christine BOCKAERT, procuration donnée à Mme Danièle BENOIT,
Madame Vanessa LARD, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET,
Madame Alizée GRATIEN, procuration donnée à Mme Christelle GRATIEN,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Monsieur Alban BEZIRARD, a été désigné secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général
des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
(CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette
des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de
Lille.

La CLECT s'est réunie le 1er juillet 2025 pour examiner la valorisation des
transferts de charges et de produits liés au transfert du Golf Lille
Métropole.

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission, n'a pas
d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune
d'Erquinghem-Lys.

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges
Transférées) du 1er juillet 2025 ci-annexé ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rapport de la CLECT et la
valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole
européenne de Lille.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire